

**CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE EN FLS
RAPPORT DU JURY – SESSION 2011**

	Inscrits	Présents	Admis	Pourcentage d'admis
1 ^{er} degré	2	2	2	100%
2 nd degré	16	15	8	53,3%

Présentation de l'épreuve (BO n° 39, du 28 octobre 2004)

Le BO n° 39 du 28 octobre 2004 rappelle que l'objectif de cette certification complémentaire en FLS (Français Langue Seconde) est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. Il est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement. Pour le FLS, il s'agit de l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d'initiation ou dispositifs d'accueil pour la scolarisation des Elèves Nouvellement Arrivés en France (ENAF) sans maîtrise suffisante de la langue française.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui du français langue seconde, le jury tiendra compte, pour la conduite de l'entretien, du niveau d'enseignement (primaire ou secondaire) dans lequel le candidat a vocation à intervenir.

Les connaissances et aptitudes qui seront particulièrement appréciées par le jury selon le secteur disciplinaire et, le cas échéant, l'option choisie, sont précisées en annexe de la présente note. Pour le FLS, le jury évaluera :

- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde ;
- la connaissance et l'expérience des matériels pédagogiques disponibles ;
- la connaissance et l'expérience des techniques de classe pour les publics d'élèves non francophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés ; pédagogie de l'erreur et de son traitement) ;

- la connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la formation des élèves non-francophones ;
- la connaissance des conditions de la scolarisation dans les établissements français de l'étranger ;
- la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire et du collège concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
- la connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- la capacité à évaluer les compétences des élèves (et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet) ;
- la capacité à élaborer un plan individualisé de formation pour les élèves et à négocier avec l'équipe d'établissement un plan d'intégration progressive dans la classe d'inscription.

N.B. : Le jury appréciera particulièrement des candidats la possession des diplômes de lettres mention FLE et des divers diplômes de langue.

Quelques constats pour la session 2011

Comme les années précédentes, le jury a pu constater, pour les candidats du 1^{er} comme du 2nd degré, que ceux-ci s'étaient bien préparés : les rapports avaient des contenus variés et certains candidats ont su présenter des problématiques intéressantes, allant au-delà d'une simple description linéaire.

Les résultats sont corrects dans l'ensemble. Les candidats malchanceux n'ont pas à rougir de leurs résultats (en général 8 ou 9/20). Nous les incitons donc à se représenter en tenant compte des quelques conseils qui suivent.

Quelques conseils pour la session à venir

- **Exposé du candidat**

Certains candidats ont encore eu trop souvent tendance à redire le contenu du dossier ou à raconter leur parcours par le menu. Le jury a déjà lu le dossier, il attend autre chose des candidats, en particulier une capacité à poser les problèmes, à prendre du recul par rapport à leur dossier. Il est étonnant de constater que d'autres ne parviennent pas à expliciter aux examinateurs leur motivation pour travailler auprès d'un public d'ENAF.

Certains candidats prouvent par contre leur capacité de réflexion et savent présenter, le cas échéant, des documents supplémentaires (élaborés pour leur classe) qui viennent appuyer utilement tel ou tel point de leur exposé.

- **Entretien avec le jury**

Rappelons que l'entretien est destiné à préciser tel ou tel point de l'exposé, ou à aborder des points non évoqués lors de la première partie de l'épreuve. Il est attendu que les candidats répondent aux questions des examinateurs de manière concise et rigoureuse. Il ne leur est pas demandé pas de se « raconter », de livrer des anecdotes, mais d'être capable d'analyser leur pratique, d'avoir du recul par rapport à leur expérience et d'en délivrer les enseignements essentiels.

La majorité des candidats a une bonne connaissance des publics FLE/FLS et prouve qu'il sait s'adapter à la diversité de ces publics. Certains savent aussi qu'il faut travailler avec

certains partenaires en dehors de l'école. Mais d'autres n'ont aucune idée de la façon dont fonctionnent les dispositifs d'accueil pour les élèves nouveaux arrivants allophones.

D'aucuns éprouvent des difficultés à parler des méthodes (par exemple des manuels) et outils utilisés en classe de FLE/FLS, la notion de *progression* leur semble étrangère. Le fait que l'on enseigne la langue française comme langue seconde à des élèves allophones, qui parlent donc une langue première, semble leur échapper, tout comme la connaissance de la certification *DELF scolaire* mise en place depuis plusieurs années qui permet de valider le niveau de compétence en langue française des élèves allophones en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : niveaux A1, A2, B1. Il est également attendu que les candidats envisagent une progression pédagogique en fonction d'objectifs et de compétences clairement énoncés.

D'autres ne connaissent pas bien *le Socle Commun de Compétences et de Connaissances*, qui constitue tout de même la base de l'enseignement à l'école et au collège, ce qui fait qu'ils ont d'autant plus de mal à imaginer la transition entre l'école et le collège.

Certains ne perçoivent pas que la certification complémentaire suppose un positionnement professionnel particulier. Le professeur en charge d'un dispositif d'accueil :

- conçoit une progression annuelle, des séquences et des séances cohérentes, répondant à l'objectif de scolarisation en classe ordinaire. Le professeur de FLE/FLS n'est pas l'équivalent d'un professeur de langue en classe ordinaire.
- est en relation étroite avec l'équipe de direction, avec les équipes pédagogiques, avec les parents et avec les partenaires habituels en matière d'orientation ;

La candidature à la certification fait partie d'un projet professionnel conséquent qui s'appuie sur une réflexion approfondie et une bonne connaissance des objectifs et des modalités d'organisation des dispositifs d'accueil.

Le jury n'attend pas que les candidats aient déjà une pratique étendue, mais qu'ils montrent leur connaissance de la complexité du travail d'un professeur en dispositif d'accueil, et qu'ils montrent aussi leur capacité à se poser des questions pertinentes sur les enjeux de ces dispositifs et sur la pratique de l'enseignant dans ce cadre.

D'une manière générale, nous incitons les futurs candidats à regarder de près des méthodes de FLE/FLS, à effectuer des visites de classes et de dispositifs et à rencontrer les professeurs concernés pour avoir une idée plus précise de la réalité concrète.

Pour une meilleure connaissance des textes et des réalités académiques, vous pouvez consulter le site du CASNAV de Toulouse : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/casnav>

Pour terminer, rappelons que la certification complémentaire est destinée à des professeurs qui vont enseigner dans des dispositifs FLE/FLS. Il ne s'agit pas d'une validation des acquis. Nous avons besoin de vrais professionnels, capables d'analyser leur pratique, de s'adapter à des publics variés, pour enseigner le français aux élèves nouveaux arrivants allophones. La maîtrise de la langue française est la clé de leur intégration, et nous devons tout faire pour que celle-ci soit une réussite.

Yves Chevillard,
IA-IPR d'allemand,
Responsable du CASNAV de Toulouse,
Président du jury.